

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice : 58

Conseillers présents : 47

Suppléants ayant voix
délibérantes : 2

Conseillers représentés : 9

Total votants : 58

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} JUIN 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes : Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**Signature de conventions de mise à disposition des services techniques de la CCTDM
DELIBERATION N°20170601-8**

Rapporteur : Tony BERNARD, Président**Considérant** l'article L5211-4-1 II du CGCT,**Considérant** que des communes et syndicats du périmètre du pays de Courpière manquent de matériel spécifique et de personnel technique pour réaliser certains travaux (tonte, entretien chemin),**Considérant** que la communauté de communes Thiers Dore et Montagne a la possibilité de mettre à disposition ses services techniques du lac d'Aubusson,**Considérant** que ce partenariat existait au sein de l'ex-communauté de communes du Pays de Courpière et donnait entière satisfaction,

Considérant que pour établir ces conventions, il convient de décider de tarifs pour ces mises à disposition,

Le rapporteur propose l'application des tarifs suivants pour l'année 2017 :

- Coût de la mise à disposition d'un agent : 15 € par heure
- Coût de la mise à disposition de la minipelle / heure : 35 € sans agent
- Coût de la mise à disposition de la tondeuse/heure : 35 € sans agent
- Coût de la mise à disposition du tracteur et du girobroyeur / heure : 35€ sans agent

Le rapporteur présente au Conseil Communautaire la convention de mise à disposition de services des services techniques communautaires. Cette convention précise les modalités pratiques d'organisation et de responsabilités.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs de mise à disposition présentés,
- **Adopte** la convention de mise à disposition des services techniques communautaires,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer la convention avec les communes et syndicat de l'ex périmètre du pays de Courpière qui en feront la demande.

TOTAL VOTANTS : 58 = Conseillers Présents 47 + Représentés 11 0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 58 = Pour : 58 Contre : 0
Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,


Tony BERNARD

